

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CS1121

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« ou psychologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conditions d'accès de l'aide à mourir sont fondées sur des notions insuffisamment définies qui peuvent donner lieu à des dérives.

Il convient de déterminer de supprimer la notion de souffrance psychologique, trop floue et reposant sur des critères subjectifs.